



Politique de multiculturalisme



Gouvernement de Terre-Neuve -et- Labrador



Juin 2008



MESSAGE DU MINISTRE

À titre de ministre des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi, je suis heureux de présenter la nouvelle Politique de multiculturalisme du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le gouvernement reconnaît que la diversité introduite par une immigration accrue enrichit la vie sociale et économique de la province et contribue à la prospérité future de tous les Terre-Neuviens et les Labradoriens. En mars 2007, le gouvernement provincial a lancé sa stratégie d'immigration sous le titre Diversité : Opportunités et Croissance. Le nouveau Bureau de l'immigration et du multiculturalisme supervise la mise en œuvre de cette stratégie de six millions de dollars, qui se veut une forte reconnaissance des communautés multiculturelles disséminées dans la province.

Pour appliquer la Politique en matière de multiculturalisme, le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme s'associera aux groupes et aux agences communautaires et aux autres ministères gouvernementaux afin de promouvoir une citoyenneté active et intégratrice à la lumière des droits et des responsabilités de tous. La nouvelle Politique encourage les résidents de notre province à accueillir les nouveaux arrivants dans leurs collectivités. Elle sert à appuyer les gens de diverses origines culturelles qui choisissent d'élire domicile à Terre-Neuve-et-Labrador. Elle célèbre la mosaïque culturelle de Terre-Neuve-et-Labrador et reconnaît les contributions de tous à la croissance de la province. Elle encourage aussi la compréhension entre les cultures et met en valeur l'importance de la sensibilisation et de l'éducation du public aux avantages d'une population diversifiée et dynamique.

Je vous encourage tous à soutenir les activités multiculturelles de votre collectivité, à partager les expériences multiculturelles et à favoriser les partenariats visant à accroître la compréhension et la croissance mutuelles. En célébrant la diversité, nous favorisons le respect de toutes les cultures, ce qui enrichit la société de Terre-Neuve-et-Labrador et la qualité de vie de tous ses citoyens.

A handwritten signature in black ink that reads "Shawn Skinner". The signature is fluid and cursive.

Shawn Skinner
Ministre

VISION

Terre-Neuve-et-Labrador est une province dynamique et pleine de vitalité, riche de collectivités accueillantes dans lesquelles la diversité culturelle de tous les résidents est appréciée et mise en valeur dans un esprit d'intégration et d'harmonie en vue de l'édification collective d'une province autonome et prospère.

PRÉAMBULE

La Politique de multiculturalisme de Terre-Neuve-et-Labrador est fondée sur les engagements internationaux, nationaux et provinciaux suivants:

- La Déclaration universelle des droits de la personne;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- Les conventions internationales liées à la promotion de l'égalité raciale et culturelle, notamment la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- La Charte canadienne des droits et des libertés;
- La Loi sur le Multiculturalisme canadien;
- Le Newfoundland and Labrador Human Rights Code;
- La Politique du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador en matière d'éducation au multiculturalisme.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador s'engage à promouvoir le multiculturalisme et la compréhension entre les cultures de manière à ce que la diversité culturelle de tous ses citoyens soit reconnue, encouragée et valorisée en vue de l'édification collective d'une province autonome et prospère.

Dans cet esprit, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador promulgue une approche globale visant les objectifs suivants:

- faire en sorte que les politiques et les procédures des programmes et des pratiques provinciaux tiennent compte des besoins changeants de tous les groupes culturels;
- animer l'élaboration, le maintien et l'enrichissement de programmes et de services fondés sur l'égalité pour tous, quelles que soient leur origine raciale, religieuse, ethnique, nationale ou sociale;
- offrir des lieux de travail gouvernementaux libres de discrimination et qui encourageant l'égalité des chances à toutes les personnes qui obtiennent un emploi dans la fonction publique de Terre-Neuve-et-Labrador;
- appuyer les activités multiculturelles en rehaussant les partenariats entre les collectivités de diverses cultures et les ministères et agences de la province;
- encourager les programmes locaux qui favorisent les échanges interculturels, le respect mutuel et les valeurs citoyennes, tout en encourageant les attitudes et les perceptions qui facilitent l'intégration culturelle et l'harmonie;
- par des activités de sensibilisation et d'éducation, communiquer au public l'importance de la diversité culturelle dans notre province et faciliter l'acquisition continue du savoir qui prépare les gens, et en particulier les jeunes, à fonctionner dans une société multiculturelle;

Ces engagements visent les interactions entre toutes les communautés culturelles, y compris les peuples autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador, par la promotion des principes d'action décrits ci-dessous.

PRINCIPES D'ACTION

La culture, en tant que mode de vie, est dynamique, acquise et en constante évolution. La Politique de multiculturalisme de Terre Neuve-et-Labrador est fondée sur les principes d'action suivants:

Respect – Il faut qu'il existe une compréhension et un respect mutuels pour toutes les cultures et une reconnaissance de la façon dont les valeurs culturelles sont reflétées dans nos institutions et dans les interactions quotidiennes de tous les groupes culturels.

Égalité – L'égalité des chances pour tous, quelle que soit leur origine raciale, religieuse, ethnique ou culturelle, est un préalable fondamental à la participation pleine et entière dans la société. L'égalité défend les droits et les responsabilités de tous les citoyens, y compris ceux de personnes de cultures variées. En ce sens, elle marque un engagement envers un Terre-Neuve-et-Labrador où les minorités raciales, religieuses, ethniques et culturelles peuvent vivre sans craindre l'exploitation et la discrimination et où tout un chacun, quels que soient ses antécédents raciaux, religieux, ethniques et culturels, est encouragé et aidé à participer à la société.

Collaboration – La compréhension, le partage et l'apprentissage entre personnes de cultures différentes contribue à la reconnaissance de tous les patrimoines culturels tout en affirmant les identités des personnes et des groupes. La sensibilité et le respect à l'égard de toutes les cultures aident à jeter les fondations d'une société de collaboration à laquelle tous participent de façon entière et équitable.

Citoyenneté intégrée – Les gens qui épousent la diversité culturelle possèdent toutes sortes de talents et d'expériences susceptibles d'apporter de l'eau au moulin économique et social de notre province. En partenariat avec les groupes communautaires, la province facilitera l'accessibilité aux services, à l'emploi et aux institutions sociales et gouvernementales de façon à ce que tout un chacun, quels que soient ses antécédents culturels et ethniques, puisse avoir une chance égale de contribuer et de participer activement à notre autonomie et à notre prospérité.

DIRECTIVES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

À formuler en collaboration avec divers ministères et agences provinciaux, dans le respect des doctrines générales de la Politique et de ses principes. Les projets soutenus en vertu de la Politique pourront inclure:

- des projets de développement communautaire qui favorisent la compréhension entre les cultures;
- les programmes de civisme et d'éducation ethnoculturelle afin de lutter contre le racisme et la discrimination chez les jeunes et de faire la promotion du respect, de la collaboration et de l'inclusivité;
- le soutien aux « collectivités accueillantes » qui permettent aux nouveaux arrivants de se sentir « comme chez eux » et facilitent leur intégration par la participation à des activités sociales et communautaires ouvertes à toutes les cultures;
- la tenue d'ateliers de perfectionnement professionnel de sensibilisation aux cultures à l'intention des travailleurs communautaires (p. ex. des enseignants, des policiers, des travailleurs de la santé et des services communautaires) pour servir plus efficacement jeunes, adultes, femmes et aînés de diverses cultures;
- l'achat, l'élaboration et la diffusion de ressources multiculturelles (p. ex. de documents, de fichiers électroniques ou de sites Web) pour soutenir les collectivités urbaines et rurales;
- l'élaboration de programmes gouvernementaux provinciaux visant à offrir des services à divers groupes culturels dans des domaines comme l'entrepreneuriat, l'emploi, l'habitation, la santé, l'éducation, les questions liées aux femmes et aux jeunes et le système juridique.

REMERCIEMENTS

La présente Politique est fondée sur un examen des politiques de multiculturalisme en vigueur partout au Canada et comprend des éléments des politiques appliquées dans les trois autres provinces de l'Atlantique. Nous voulons exprimer ici notre reconnaissance aux membres de l'Association for New Canadians, de la Newfoundland and Labrador Human Rights Association, du Newfoundland and Labrador Multicultural Council Inc., de la Fondation canadienne des relations raciales, du Leslie Haris Centre of Regional Policy and Development et de Patrimoine canadien, pour leur aide inestimable à l'élaboration de la nouvelle Politique.